INDICATEUR 13 Document 13.1 · Poursuite de parcours

CHR Talent

PROCÉDURE

ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTIS EN INTERRUPTION DE PARCOURS OU SANS CERTIFICATION

Bilan, orientation et suivi vers un projet de poursuite de formation

Indicateur / document	IND 13 – Doc. 13.1	**Base légale**	L. 6231-2 13° C. trav.
Mission réglementaire	Mission 13 – Accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation ou n'ayant pas obtenu leur certification vers les personnes et organismes susceptibles de les aider à définir un projet de poursuite de formation (L. 6231-2, 13°)	**Diffusion**	Équipe pédagogique, apprentis
Rédaction	Margaux Bozburun, responsable pédagogique	**Validation**	Arash Mortazavi, directeur

1. SITUATIONS CONCERNÉES

- Apprenti qui interrompt sa formation (abandon, démission, rupture sans poursuite).
- Apprenti qui n'obtient pas, ou pas entièrement, sa certification à l'issue de sa formation.

2. PRÉVENIR L'INTERRUPTION

Les signes de décrochage (absences, inactivité sur la plateforme, baisse de participation) déclenchent des relances, un entretien individuel et un plan de soutien personnalisé (procédure Doc. 5.2 et plan d'action de prévention de l'abandon).

3. ACCOMPAGNEMENT APRÈS UNE INTERRUPTION

Étape	Contenu	Responsable	Délai
1. Entretien de bilan	Raisons de l'interruption, compétences déjà acquises, souhaits de l'apprenti.	Responsable pédagogique	Sous 15 jours
2. Attestation	Remise d'un relevé des compétences évaluées et des modules suivis.	Responsable pédagogique	À l'entretien

Étape	Contenu	Responsable	Délai
3. Orientation	Mise en relation avec l'organisme adapté : Mission locale (moins de 26 ans), France Travail, Cap emploi, conseil en évolution professionnelle, autre organisme de formation.	Responsable pédagogique	À l'entretien
4. Suivi	Contact avec l'ancien apprenti pour vérifier la prise en charge.	Formateur référent	À 1 mois

4. ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'ÉCHEC À LA CERTIFICATION

- Entretien avec l'apprenti pour analyser les résultats et les compétences ou blocs restant à valider.
- Information sur les possibilités prévues par le certificateur : validation partielle par blocs de compétences, nouvelle présentation aux épreuves.
- Proposition d'un parcours de préparation complémentaire chez CHR Talent lorsque c'est possible, ou orientation vers un autre dispositif (VAE, autre organisme, conseil en évolution professionnelle).
- Orientation vers France Travail ou la Mission locale pour la recherche d'emploi ou le financement de la suite du parcours.

5. TRAÇABILITÉ

- Compte rendu d'entretien de bilan.
- Relevé des compétences remis.
- Orientation réalisée et suivi à un mois.
- Analyse annuelle présentée au Conseil de perfectionnement (taux d'abandon et de réussite).

ÉLÉMENTS DE PREUVE ASSOCIÉS

Document de preuve (joint au dossier de l'indicateur)	Ce qu'il démontre
Plan d'action pour prévenir l'abandon (document Canva, PDF joint)	Repérage, relances, entretien, plan de soutien, suivi et analyse des causes.
Bilan des ruptures, poursuites de formation et successions de contrats (Doc. 5.1, PDF joint)	Suivi des apprentis en rupture et de la poursuite de leur parcours.
Procédure de gestion des absences, abandons et ruptures (Doc. 5.2, PDF joint)	Orientation en cas d'abandon confirmé.
Questionnaire de satisfaction « à froid » (document Canva, PDF joint)	Recueil, après la formation, de l'insertion et du souhait de poursuite de parcours.
Réponses des apprentis au questionnaire de satisfaction – février 2025, 20 réponses (export Google Forms, fichier Excel joint)	Recueil des attentes, des difficultés et des objectifs de poursuite de parcours des apprentis ; identification des besoins d'accompagnement.
Indicateurs de résultats des formations (dossier Indicateur 12)	Identification des apprentis non certifiés.